



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes et d'écoles

Question écrite n° 44018

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les études conduites par l'institut de recherche sur l'économie de l'éducation, qui fait apparaître l'intérêt pédagogique de l'école rurale à classe unique. Cette étude révèle que les élèves des classes uniques ont de meilleurs résultats que ceux qui sont passés par des classes dites normales et la scolarité effectuée en classe unique paraît avoir des aspects particulièrement positifs, l'écart étant de 3,9 points en fin de CE 2 et de 4,8 points à l'entrée en 6e. Le risque de redoublement au collège s'avère moins élevé pour les élèves issus de classes uniques. Ces travaux confirment des études déjà publiées par des enseignants, et notamment par la direction de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale. Il lui fait par ailleurs remarquer qu'une autre étude fait apparaître que la politique de regroupement pédagogique réalise de fausses économies d'échelle et des transferts importants sur les collectivités locales. Dans ces conditions, il lui demande s'il ne lui paraît pas indispensable de revoir le système d'éducation à l'école élémentaire en accordant une priorité aux classes uniques, en mettant en œuvre tous les moyens pour qu'elles soient maintenues en milieu rural, particulièrement en zone de montagne. À cet égard, il lui demande quels sont les moyens qui seront mis en œuvre en 1997 pour que toutes les classes uniques puissent être maintenues.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, le tissu scolaire en milieu rural est caractérisé par son extrême diversité puisque sur 23 000 écoles rurales on dénombre 8 172 écoles à classe unique. La scolarisation dans une petite école rurale à classe unique n'est pas défavorable, le niveau de connaissance des élèves de CE2 en témoigne. L'une des priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est le maintien du réseau public d'éducation en milieu rural. Dans le cadre du moratoire, suspendant la fermeture ou la réduction des services publics en milieu rural, un processus permettant de maintenir dans une commune la dernière classe qui aurait dû être fermée au seul regard de ses effectifs a été engagé depuis septembre 1993. Aucune dernière classe d'une commune n'a été fermée contre la volonté du maire, au seul regard de ses effectifs. Le moratoire a été strictement appliqué, y compris lorsque le nombre d'élèves de la dernière école à classe unique ouverte dans une commune était très faible : c'est ainsi que plus de 300 écoles à classe unique, qui auraient dû être fermées compte tenu de leurs faibles effectifs, ont pu être maintenues. La rentrée scolaire 1997 s'effectuera sous le régime du moratoire engagé en mai 1993 : aucune dernière classe de la dernière école ouverte dans une commune ne sera fermée contre la volonté du maire.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44018

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5482

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6303